



Comptes administratifs 2023

Note de présentation synthétique

Rédigée à l'issue du Comité Syndical du 25 mars 2024

Afin de renforcer l'information des citoyens et de faciliter la compréhension des budgets, la présente note retrace les informations financières essentielles concernant les comptes administratifs du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac. Cette note englobe le budget principal ainsi que les budgets annexes.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac (PETR) rassemble les 102 communes du bassin de vie du Pays d'Armagnac, de Nogaro à Condom, de Montréal du Gers à Vic-Fezensac en passant par Cazaubon, Eauze et Valence sur Baïse.

Ce syndicat mixte fermé est constitué à l'initiative des 4 Communautés de Communes du Nord-Ouest de département du Gers : Artagnan en Fezensac, Bas-Armagnac, Grand Armagnac et Ténarèze.

Le rôle du PETR est d'élaborer un « projet de territoire » pour le compte de ses communautés de communes et de réunir les conditions de sa mise en œuvre. Ce document promeut des orientations de développement à long termes choisies conjointement par les élus et les acteurs socio-économique dans les domaines économiques, environnemental, culturel et social.

La version synthétique du projet de territoire est disponible sur le site Internet du PETR à l'adresse suivante : <https://www.pays-armagnac.fr/projet-du-territoire>

Le PETR est un acteur à part entière du projet de territoire. Il représente un outil de coopération intercommunale et un catalyseur du développement local.

- Il est un lieu de réflexion et d'échanges
- Il accompagne les porteurs de projets
- Il assure 11 missions pour le compte des communes et des communautés de communes dans un souci de mutualisation des moyens et des compétences.

Le Président du PETR du Pays d'Armagnac, Michel GABAS

Barbara NETO, Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Vincent GOUANELLE, Président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Philippe BEYRIE, Président de la Communauté de Commune du Grand Armagnac

Maurice BOISON, Président de la Communauté de Commune de la Ténarèze

Table des matières

1) Stabilisation des activités du PETR.....	3
2) Photographie des activités du PETR	4
3) Résultats de clôture en baisse	5
Un résultat d'exploitation du budget principal en fort déficit en raison du retard des engagements juridiques des fonds européens	5
Un résultat d'exploitation du budget annexe ADS excédentaire grâce à une activité soutenue.	7
4) Suivi de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels.....	8
5) Suivi du budget lié à la compétence à la carte « Promotion du Tourisme dont création d'Office de Tourisme »	10

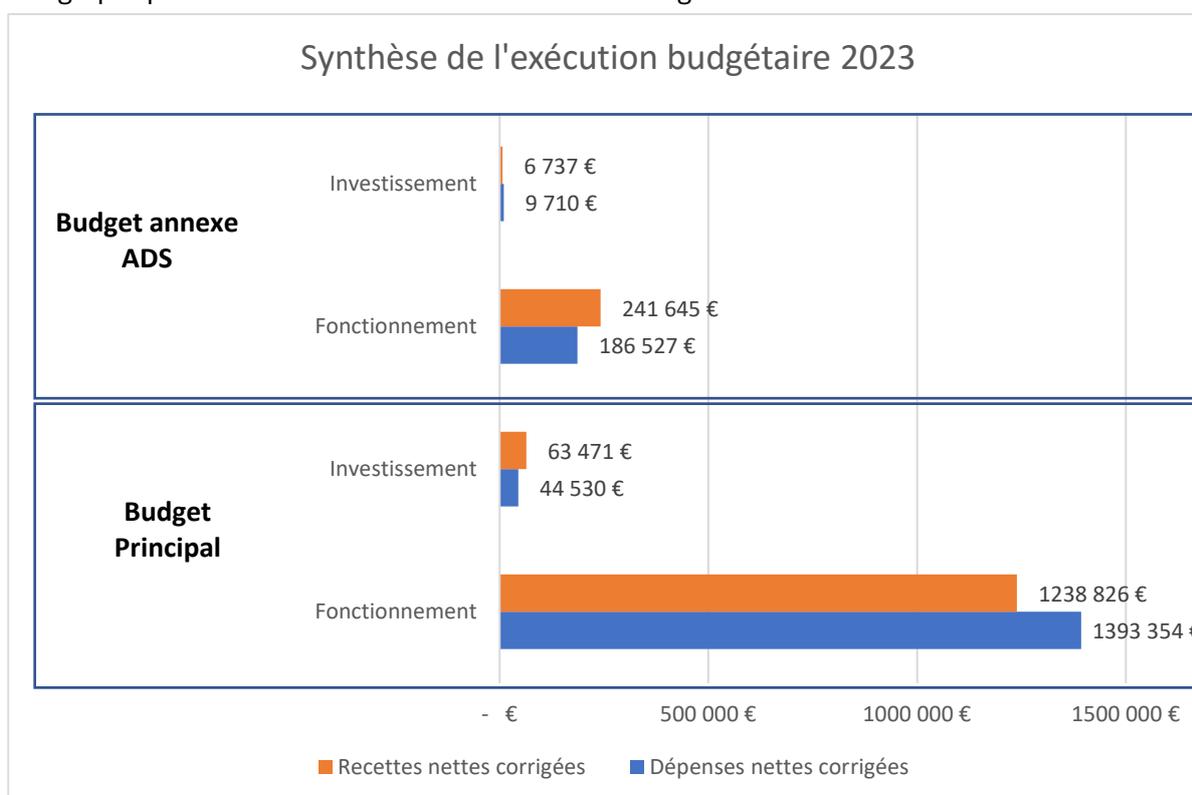
1) Stabilisation des activités du PETR

Le budget consolidé du PETR (Principal + ADS) se monte à 1 634 121 € en dépenses nettes corrigées soit une légère augmentation 72 719 € par rapport à l'exercice 2022.

S'agissant du budget principal, après une importante phase de développement en 2022 liée à la création de l'Office de Tourisme Armagnac-Artagnan et au plan d'investissements du projet alimentaire, la masse budgétaire se stabilise autour de 1,4 millions d'euros de dépenses réelles nettes corrigées. Cette trajectoire est conforme aux priorités budgétaires fixées par le Comité Syndical.

S'agissant du budget annexe ADS, le service accueille 9 communes supplémentaires en 2023. L'intégration s'est déroulée avec un effectif de personnel constant et sans préjudice de la qualité de service. Malgré la détérioration du contexte économique général (remontée des taux d'intérêt, inflation, ralentissement de la croissance), les demandes d'autorisation d'urbanisme restent à un niveau très élevé : 745 EPC réellement instruits pour une estimation de début d'année évaluée à 515 EPC.

Les graphiques ci-dessous résument l'exécution budgétaire 2023.

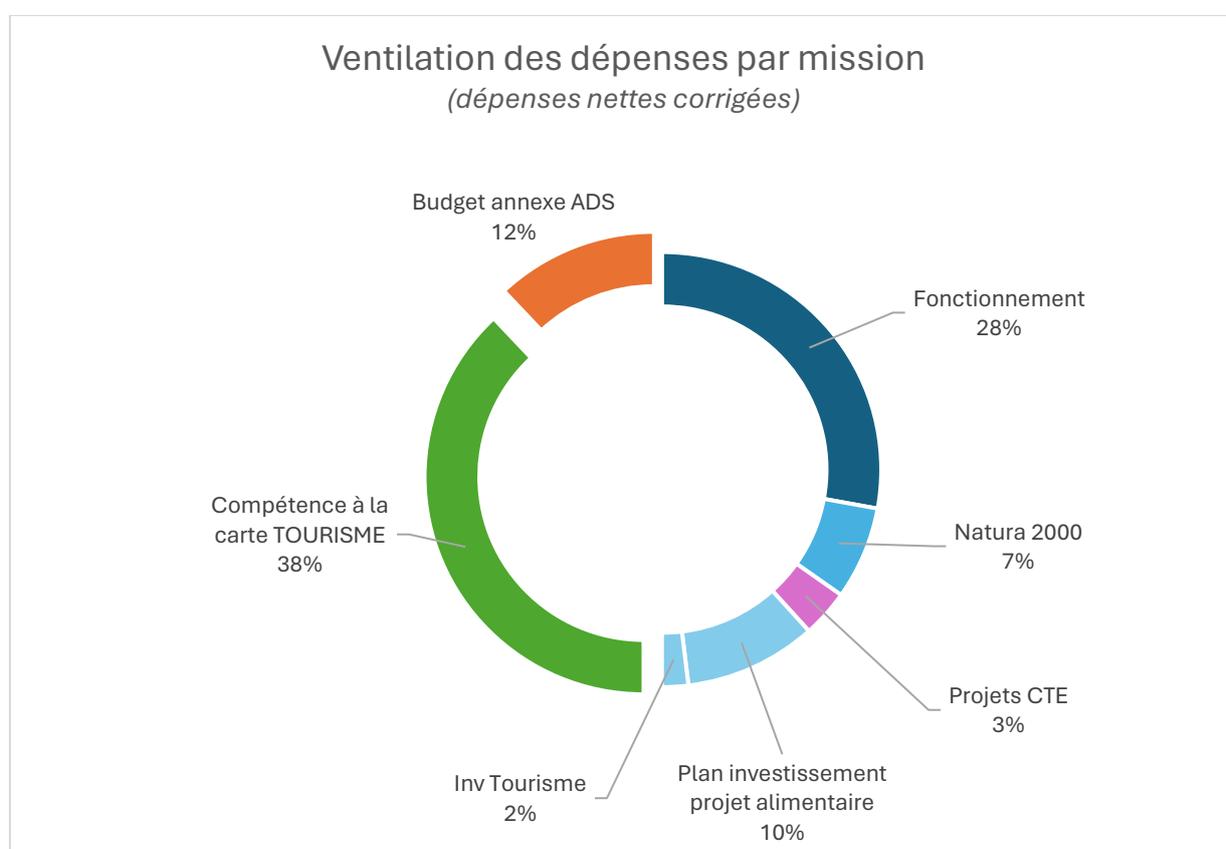


2) Photographie des activités du PETR

La part des actions portées par le PETR représente 72% du total des dépenses budgétaires.

Le diagramme ci-dessous présente la ventilation des dépenses du PETR par mission pour l'exercice 2023.

En l'espace de 7 années, le PETR s'affirme comme un des outils de la coopération communale et intercommunale. Il joue un rôle d'accompagnement dans l'exercice de certaines compétences en proposant une ingénierie technique et financière ainsi que des solutions mutualisées. « Sans faire à la place de, il aide à ».



L'action coordonnée entre le PETR du Pays d'Armagnac, les communautés de communes et les communes permet, collectivement, de gagner en compétence professionnelle sur l'ensemble du territoire, de réaliser des économies d'échelle, d'accéder à des services auxquels les Communautés de Communes ou les Communes ne peuvent parfois pas prétendre individuellement en raison de leur surface financière, et d'optimiser les financements disponibles notamment en répondant à des appels d'offres de niveau national ou européen.

3) Résultats de clôture en baisse

Globalement, le PETR dégage un excédent cumulé de 423 892 €, en baisse de 92 708 € par rapport à l'exercice 2022. Cette diminution s'explique par le déficit enregistré au compte de résultat du budget principal.

		Résultat de clôture 2023	Résultat de clôture 2022
Budget principal	Fonctionnement	216 531 €	
	Investissement	- 5 515 €	
	Sous total	211 016 €	
Budget annexe ADS	Fonctionnement	200 026 €	
	Investissement	12 849 €	
	Sous Total	212 876 €	
TOTAL		423 892 €	516 599 €

Malgré les excédents cumulés, le fonds de roulement du PETR reste une source de préoccupation. La période critique est le premier trimestre de chaque année.

Le besoin en fonds de roulement est généré par le versement des subventions avec une année de décalage, leur paiement s'effectuant après la justification des dépenses. S'agissant des aides européennes, celles-ci sont perçues avec parfois 2 à 3 années de retard.

Au 1^{er} janvier 2024, le montant des créances des financeurs publics s'élève à environ 378 000 €. Pour faire face au besoin de financement court terme, le PETR s'est doté d'une ligne de trésorerie annuelle de 300 000 €.

Un résultat d'exploitation du budget principal en fort déficit en raison du retard des engagements juridiques des fonds européens

S'agissant du budget principal, le compte de résultat 2023 affichent un déficit de -135 587 € pour le budget principal.

Ce résultat s'explique en grande partie par le fait que les engagements juridiques des fonds européens n'ont pas été transmis concernant le programme Natura 2000 et le programme LEADER. Ces retards sont imputables au transfert de la gestion du programme Natura 2000 de l'Etat aux Régions et au renouvellement des conventions LEADER. Bien que le PETR soit lauréat de l'appel à projet LEADER 2023/2026, la Région n'a pas produit la convention cadre pluriannuelle. Dans ces conditions, aucune programmation LEADER n'a été possible en 2023 bien que l'équipe d'animation soit en place.

Ainsi en 2023, l'ensemble des dépenses des programmes européens ont été réalisées mais sans pouvoir comptablement enregistrer les recettes des subventions en l'absence d'engagements juridiques.

Cette situation est conjoncturelle. Les subventions seront finalement partiellement perçues en 2024.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des fonds européens affectés à l'exercice 2023 mais non-inscrits dans la comptabilité faute d'engagement juridique :

	Montants	Commentaire
Natura 2000 Midou & Ludon	34 772 €	A percevoir en 2024
Natura 2000 étang d'Armagnac	50 000 €	A percevoir en 2024
Animation LEADER 2023/2026 - Année 2023	13 810 €	A percevoir en 2024
Animation LEADER Tourisme	0 €	Perdu Rappel 2022 : 30 195€
Animation LEADER Transition écologique	0 €	Perdu Rappel 2022 : 24 019 €
Animation LEADER Projet alimentaire	0 €	Perdu Rappel 2022 : 27 035 €
TOTAL	98 582 €	

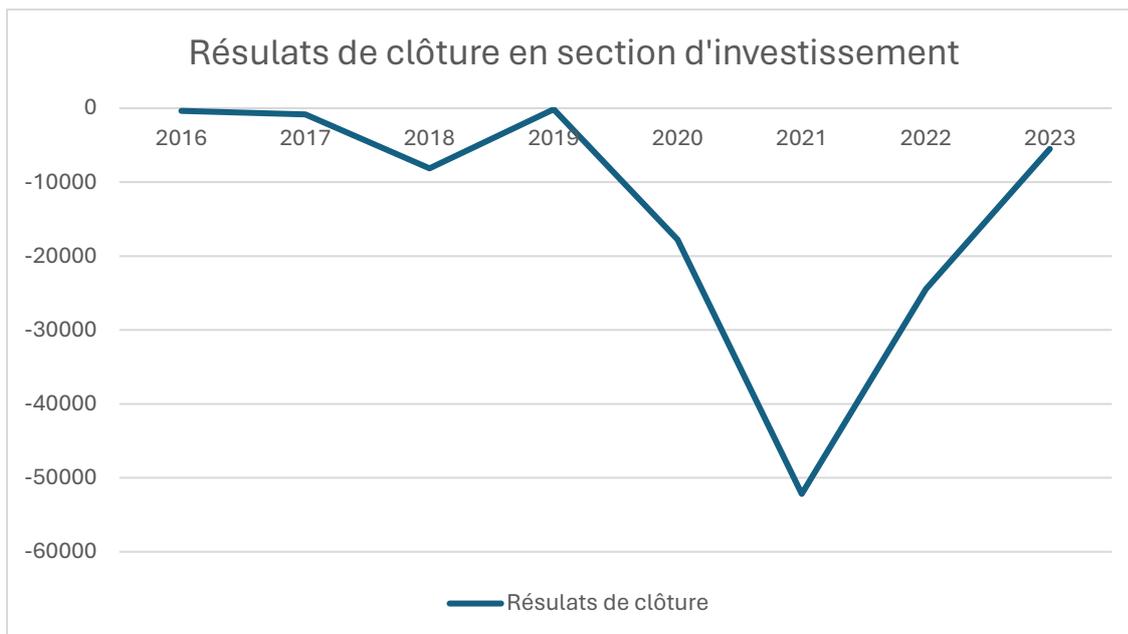
S'ajoutent, les dépenses autofinancées par le PETR dans le budget 2023 afin de contenir la hausse des participations des Communautés de Communes. La mobilisation de ces fonds propres étaient présentées lors des débats d'orientations budgétaires 2022 et 2023 et prévues dans le budget primitif de l'année.

Le tableau ci-dessous reprend les postes autofinancés :

	Montants
Salaires du responsable des affaires générales sur 3 mois (oct à déc)	10 023 €
Outil numérique d'éducation à l'alimentation durable	8 870 €
GR de Pays (report de l'exercice 2022)	7 237 €
TOTAL	26 130 €

S'ajoute, une dépréciation de subvention d'un montant de 11 363 € car le suivi du PETR mettait en évidence un trop perçu sur le poste d'animation du Projet Alimentaire Territorial.

En section d'investissement, le budget principal affiche un résultat de clôture proche de l'équilibre (-5 514 €). Cela traduit l'impact des amortissements. Le PETR est en passe de se doter d'une capacité d'autofinancement pour investir.

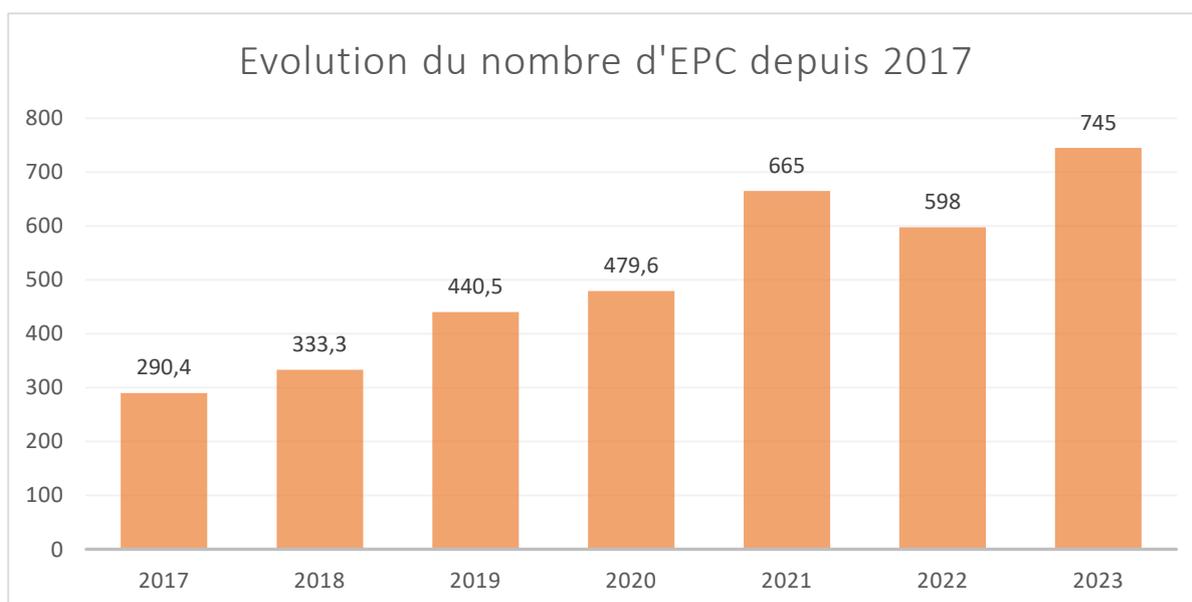


Un résultat d'exploitation du budget annexe ADS excédentaire grâce à une activité soutenue.

S'agissant du budget annexe ADS, le compte de résultat 2023 affiche un excédent de 52 144,43 €.

Les dépenses étant conformes aux prévisions, l'excédent s'explique par le niveau élevé de l'activité avec 745 EPC pour une prévision à 515 EPC à *effectif constant*. La capacité de l'équipe d'instructrices à absorber la charge de travail permet de dégager des excédents, et ce, malgré la baisse de tarif de 330 à 310 €/EPC en 2023.

Il faut noter que l'équipe en place se rapproche de son maximum de charge de travail. Si l'activité venait à progresser, il faudrait alors procéder à un recrutement complémentaire.



4) Suivi de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels

Dans une logique de transparence et de traçabilité vis-à-vis des membres du Comité Syndical comme des financeurs, les dépenses liées à la conduite des projets du PETR sont isolées au sein du budget principal à l'aide d'une comptabilité analytique.

Trois domaines font l'objet de ce suivi particulier :

1. Les actions de développement touristique qui regroupe la communication et la promotion, la création du GR de Pays, les actions d'accompagnement à la conception et à la commercialisation de séjours touristiques, les projets touristiques liés au Contrats de transition écologique ;
2. La gestion des sites Natura 2000 des étangs d'Armagnac et du Midou et du Ludon
3. L'accompagnement des démarches de transition.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'exécution des projets et des engagements pluriannuels.

Dans l'ensemble, les engagements budgétaires sont respectés. Il n'y a pas d'anomalies. A signaler, le report 3 opérations démarrées en 2023 mais qui s'achèveront en 2024 :

- Balisage du GR de Pays
- Numérisation du GR de Pays
- Contrat de réciprocité / Partenariat OT Toulouse Métropole

Thème	Code analytique	Libellé	Statut	Durée	Budget TTC	Réalisé				Total
						2020	2021	2022	2023	
Natura 2000	P0108	Prog Natura 2000 Midou&Ludon	Terminé	2023	61 000 €	-			61 000 €	61 000 €
	P0109	Prog Natura 2000 Etangs Armagnac	Terminé	2023	51 950 €	-	-		51 950 €	51 950 €
		TOTAL 2023							112 950 €	
Tourisme	OT302	Prise de compétence « Tourisme » A la carte 3 CC	Terminé		60 000 €	-	-	41 676 €	7 560 €	49 236 €
	P0302	Communication commune 4 CC					4 075 €	0 €	400€	4 475 €
	P0302	Mise à jour site d'Artagnan	Terminé		3 600 €				3 600 €	3 600 €
	P0302	Contrat réciprocité OT Toulouse	En cours		8 032 €				report 2024	
	P0303	GR de Pays	En cours		25 725 €	800 €	3 425 €	0€	20 082 €	24 307 €
	P0303	Numérisation GR de Pays	En cours		10 210 €				report 2024	
		TOTAL 2023							31 642 €	
T R A N S I T I O N	P701	Communication CTE (ADEME)	Terminé	2020/2023	20 000 €	-	5 532 €	7 800 €	2 400 €	15 732 €
	P702	Plan d'investissement Projet alimentaire territorial PNA/voletB	En cours	2022/2024	641 921 €	-	-	222 154 €	159 591 €	381 745 €
	P703	Mobelus Acteurs 2021/2022	Terminé	2021/2022	15 459 €	-	4 970 €	3 739 €	2 464 €	11 173 €
	P704	Outil numérique éducation à l'alimentation durable	Terminé	2021/2023	10 000 €	8 670 €	8 670 €	8 670 €	19 340 €	45 350 €
	P706	Formation à la connaissance des sites Natura 2000	Terminé	2021/2023	31 500 €	-	10 500 €	10 500 €	10 500 €	31 500 €
	P704	Communauté EMAPP	Terminé	2022/2023	6 300 €	-	-		6 300 €	6 300 €
	P704	Etude design « village gourmand »	Terminé	2022/2023	15 500 €	-	-		15 200 €	15 500 €
		Micro-projets PAT	En cours	2022/2026	3 000 €			725 €	1 438 €	2 163 €
		Micro-projets TEE	En cours	2022/2026	2 000 €			0 €		0 €
	TOTAL 2023							217 233 €		

5) Suivi du budget lié à la compétence à la carte « Promotion du Tourisme dont création d'Office de Tourisme »

La comptabilité analytique du PETR permet d'isoler les recettes et les dépenses rattachées à l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » au sein du budget principal qui concerne 3 Communautés de Communes sur les 4 adhérentes au PETR.

Le tableau ci-dessous établit le bilan de l'exercice 2023. Il ressort un léger déficit de 6 258 €. Celui-ci s'explique par des dépenses imprévues liées au vélo rail de l'Armagnac :

- Batterie draine	3 246 €
- Curage fossé suite aux intempéries d'août 2023	4 20 €
- Surcoût assurance	551 €
- Redevance SNCF Réseau	2 040 €
TOTAL	6 258 €

Il faut également noter que le transfert des actifs financiers de l'OT de Nogaro en Armagnac s'effectuera en 2024 avec un exercice de retard. Une régularisation sera appliquée sur la participation de la CC du Bas-Armagnac.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2181	Batterie draine	3 246 €	7488	Participations des CC	361 732 €
611	Prestations de services	- €	7588	Subventions	16 800 €
615	Voirie	420 €	70841	Remboursement MAD personnel et cotisations retraites fonctionnaires	72 526 €
6161	Multirisques	1 151 €	7388	Taxe de séjour en provenance des CC	136 074 €
6281	SNCF réseau	2 040 €			
64131	MAD personnel	79 257 €	Note	Participation sur fonds propre / restitution de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2022	27 229 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 070 €			
6574	Subventions fonct aux associations	- €			
657364	Versement aux ets & services attachés à carac indus & comm	373 324 €			
6811	Dotations aux amortissements	15 037 €			
7398	Versement taxe de séjour	136 074 €			
TOTAL		620 619 €	TOTAL		614 361 €
DEFICIT					- 6 258 €
				Attente régularisation CCBA / transfert de l'actif financier de l'OT Nogaro en Armagnac	25 000 €